



renseignement sur prime de nuit

Par **breizhgilles**, le 17/06/2011 à 12:39

bonjour

je travail de nuit depuis 11 ans dans la même entreprise, j'ai une prime de nuit .

je voudrais savoir si je repars de jour est-ce que cette prime de nuit je la garde (modification de salaire pour tombé sur la même paye que maintenant)

car j'ai acheté une maison et la banque c'est basé sur mes fiches de paye avec la prime, donc si je repars de jour et que l'on me supprime celle ci cela sera très dur .

On m'a dit que au bout de 10 ans de nuit avec une prime l'employeur devait la remettre dans le salaire (par une hausse de celui-ci) car on avait fait un train de vie en fonction du salaire avec la prime

est-ce vrai ?

d'avance merci

gilles

Par **P.M.**, le 17/06/2011 à 13:17

Bonjour,

Il faudrait consulter la Convention Collective applicable mais normalement vous perdez la prime de nuit si vous n'avez plus les mêmes conditions de travail, ce qui n'empêche pas de tenter une négociation car je n'ai pas connaissance d'une éventuelle Jurisprudence contraire même après un certain temps...

Par **breizhgilles**, le 17/06/2011 à 15:38

ok merci